# Annexe B: Modèles d’avis

## 1. Modèle d’avis de realisation du projet

insérer la date à laquelle cet avis est donné au ministère de l’Environnement et de l'Action en matière de changement climatique

Directeur, Direction des autorisations environnementales

Ministère de l’Environnement et de l’Action en matière de changement climatique

135, avenue St. Clair Ouest, rez-de-chaussée

Toronto (Ontario) M4V 1P5

Téléc. : 416 314-8452

Courriel : EAASIBGen@ontario.ca

et

Directeur, bureau régional approprié du ministère de l’Environnement et de l'Action en matière de changement climatique

adresse du bureau régional

télécopieur ou adresse électronique du bureau régional

Objet : Avis de réalisation aux termes choisir entre : de la partie II de la Loi sur les évaluations environnementales ou d’une évaluation environnementale de portée générale approuvée pour insérer le nom du projet de transport en commun et du promoteur

Conformément au paragraphe 2 (6) du *Règlement de l’Ontario 231/08*, insérer le nom du promoteur ne veut pas bénéficier de l’exemption prévue aux termes de ce règlement pour le projet de transport en commun ci-haut mentionné.

insérer le nom du promoteur entend suivre <choisir le processus d’évaluation environnementale « distinct » aux termes de la partie II de la *Loi sur les évaluations environnementales* ou le processus d’évaluation environnementale de portée générale approuvé – donner le nom du document d’évaluation environnementale de portée générale> pour insérer le nom du projet de transport en commun.

Un exemplaire du présent avis a également été affiché dans le site Web du projet donner l'adresse du site Web.

Si vous avez des questions ou voulez des renseignements supplémentaires concernant ce projet de transport en commun, veuillez contacter :

insérer les coordonnées du promoteur et de l’expert-conseil

Veuillez agréer mes respectueuses salutations.

signature du promoteur

nom du promoteur

## 2. Modèle pour communiquer avec le directeur, Direction des autorisations environnementales

inscrire la date

Directeur, Direction des autorisations environnementales

Ministère de l’Environnement et de l’Action en matière de changement climatique

135, avenue St. Clair Ouest, rez-de-chaussée

Toronto (Ontario) M4V 1P5

Téléc. : 416 314-8452

Courriel : EAASIBGen@ontario.ca

Objet : Demande pour obtenir le nom des organismes qui peuvent aider à cerner les collectivités autochtones pour insérer le nom du projet de transport en commun et le nom du promoteur

insérer le nom du promoteur réalise des activités préalables à la planification de, ou propose un nom du projet de transport en commun.

inclure une courte description du projet et, le cas échéant, décrire la zone d’étude ou inclure une carte de l’emplacement

Le ministère s’attend à ce que insérer le nom du promoteur respectera le *Règlement de l’Ontario 231/08* (Règlement sur les projets de transport en commun) dans le cadre de sa proposition ou de son projet.

Conformément au paragraphe 7 (4) du *Règlement de l’Ontario 231/08*, insérer le nom du promoteur demande le nom des organismes qui peuvent l’aider à circonscrire et à contacter les collectivités autochtones qui peuvent être intéressées par le projet de transport en commun ci-dessus mentionné. insérer le nom du promoteur contactera ces organismes et leur demandera de circonscrire les collectivités autochtones qui devraient être consultées.

Si vous avez des questions ou voulez des renseignements supplémentaires concernant ce projet de transport en commun, veuillez contacter :

insérer les coordonnées du promoteur ou de l’expert-conseil

Veuillez agréer mes respectueuses salutations.

signature du promoteur

nom du promoteur

## 3. Modèle d’avis de lancement du processus d’évaluation des projets de transport en commun

### Avis de lancement du processus d’évaluation des projets de transport en commun

insérer le nom du projet de transport en commun et le nom du promoteur

#### Le projet

nom du promoteur propose donner une description physique de tous les éléments du projet de transport en commun, y compris une carte de l’emplacement. L’objectif du décrire l’objectif du projet de transport en commun.

donner des renseignements pertinents supplémentaires, par exemple les études préalables à la planification réalisées à l’appui du projet de transport en commun, le cas échéant

#### Le processus

L’impact environnemental de ce projet de transport en commun sera évalué conformément au processus d’évaluation des projets de transport en commun prescrit par le *Règlement de l’Ontario 231/08*, projets de transport en commun et entreprises de Metrolinx. Dans le cadre du processus d’évaluation des projets de transport en commun, un rapport environnemental sur le projet est en cours de préparation. Tous les renseignements générés dans le cadre du présent projet sont disponibles au fournir l’adresse du site Web où les renseignements reliés au projet de transport en commun peuvent être examinés (ex. l’affichage des avis distribués, les études environnementales, les analyses d’impact, les sommaires de documents pour le public, etc.)

inscrire les autres endroits où tous les renseignements et documents reliés au projet sont disponibles, par exemple le bureau du promoteur, l’emplacement du projet, les bibliothèques

#### La consultation

Les membres du public, les organismes et les autres personnes intéressées sont invités à participer activement au processus d’évaluation des projets de transport en commun en profitant des consultations publiques ou en communiquant directement avec le personnel pour faire des commentaires ou poser des questions. Des consultations publiques sont prévues si ces informations sont connues, indiquer l’objectif, le nombre, le moment et la nature des contacts publics supplémentaires et seront annoncées indiquer comment, par exemple dans un site Web sur un projet, des journaux locaux, par expédition directe.

donner des renseignements pertinents supplémentaires

ex. le choix du moment pour un événement de consultation à venir, la recherche de suggestions, des renseignements, une connaissance concernant la collectivité locale, les conditions environnementales,

les autres éventualités étudiées, l’ébauche du rapport environnemental sur le projet qui a été préparée

Si vous souhaitez que votre nom soit ajouté sur notre liste de distribution pour le projet ou si vous avez des questions reliées au projet, veuillez communiquer avec :

fournir les renseignements pour joindre le promoteur ou l’expert-conseil

Tous les renseignements personnels fournis dans une demande, notamment le nom, l’adresse, le numéro de téléphone et l’emplacement de la propriété, sont recueillis, conservés et diffusés par le ministère de l’Environnement et de l’Action en matière de changement climatique aux fins de la transparence et de la consultation. Ces renseignements sont recueillis en vertu de la Loi sur les évaluations environnementales ou sont recueillis et conservés dans le but de créer un dossier mis à la disposition du grand public, ainsi que le précise l’article 37 de la Loi sur l’accès à l’information et la protection de la vie privée. Tout renseignement personnel soumis deviendra du domaine public et sera accessible au grand public, à moins que vous demandiez que vos renseignements de nature personnelle demeurent confidentiels. Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec le coordonnateur de l’accès à l’information et de la vie privée du ministère de l’Environnement et de l’Action en matière de changement climatique, au 416 327 1434.

inscrire la date de la première publication ou distribution du présent avis

## 4. Modèle d’avis d’existence d’un point en litige

insérer la date à laquelle cet avis est donné au ministère de l’Environnement et de l’Action en matière de changement climatique

Directeur, Direction des autorisations environnementales

Ministère de l’Environnement et de l’Action en matière de changement climatique

135, avenue St. Clair Ouest, rez-de-chaussée

Toronto (Ontario) M4V 1P5

Téléc. : 416 314-8452

Courriel : EAASIBGen@ontario.ca

et

Directeur, bureau régional approprié du ministère de l’Environnement et de l’Action en matière de changement climatique

adresse du bureau régional

numéro de télécopieur ou adresse électronique du bureau régional

Objet : Avis d’existence d’un point en litige pour insérer le nom du projet de transport en commun et le nom du promoteur

Le nom du projet de transport en commun respecte le processus d’évaluation des projets de transport en commun prescrit par le *Règlement de l’Ontario 231/08*. nom du promoteur est d’avis que le présent projet de transport en commun peut avoir un impact négatif sur décrire le point en litige ou la question d’importance provinciale reliée à l’environnement naturel ou qui a une valeur ou un intérêt patrimonial culturel, ou à un droit autochtone protégé par la Constitution ou conféré par traité.

Aux termes du paragraphe 10(1) du *Règlement de l’Ontario 231/08*, si un avis d’existence d’un point en litige est donné, la période de consultation de 120 jours cesse de courir et reprendra lorsque le point en litige (ils peuvent être plusieurs) aura été réglé et qu’un avis de reprise vous aura été envoyé.

Un exemplaire du présent avis d’existence d’un point en litige a également été affiché dans le site Web du projet donner l’adresse du site Web.

Si vous avez des questions ou voulez des renseignements supplémentaires concernant ce projet de transport en commun, veuillez contacter :

insérer les coordonnées du promoteur et de l’expert-conseil

Veuillez agréer mes respectueuses salutations.

signature du promoteur

nom du promoteur

## 5. Modèle d’avis de reprise

insérer la date à laquelle cet avis est donné au ministère de l’Environnement et de l’Action en matière de changement climatique

Directeur, Direction des autorisations environnementales

Ministère de l’Environnement et de l’Action en matière de changement climatique

135, avenue St. Clair Ouest, rez-de-chaussée

Toronto (Ontario) M4V 1P5

Téléc. : 416 314-8452

Courriel : EAASIBGen@ontario.ca

et

Directeur, bureau régional approprié du ministère de l’Environnement et de l’Action en matière de changement climatique

adresse du bureau régional

numéro de télécopieur ou adresse électronique du bureau régional

Objet : Avis de reprise pour insérer le nom du projet de transport en commun et le nom du promoteur

À la suite de notre avis d’existence d’un point en litige du inscrire la date à laquelle l’avis d’existence d’un point en litige a été donné indiquant qu’un temps d’arrêt dans la période de consultation de 120 jours était pris pour ce projet de transport en commun, le présent avis vise à vous informer que nous reprendrons le processus d’évaluation des projets de transport en commun. Comme l’exige le *Règlement de l’Ontario 231/08*, la date d’ici laquelle l’avis d’achèvement du rapport environnemental sur le présent projet doit être envoyé a été reportée au donner la nouvelle date à laquelle l’avis doit au plus tard être donné.

décrire le point en litige ou la question d’importance provinciale relié à l’environnement naturel ou qui a une valeur ou un intérêt patrimonial culturel, ou à un droit autochtone protégé par la Constitution ou conféré par traité

décrire les mesures qui ont été prises afin de régler le point en litige et les résultats de ces efforts

Un exemplaire du présent avis de reprise a également été affiché dans le site Web du projet donner l’adresse du site Web.

Si vous avez des questions ou voulez des renseignements supplémentaires concernant ce projet de transport en commun, veuillez contacter :

insérer les coordonnées du promoteur ou de l’expert-conseil

Veuillez agréer mes respectueuses salutations.

signature du promoteur

nom du promoteur

## 6. Modèle d’avis d’achèvement du rapport environnemental sur le projet

### Avis d’achèvement du rapport environnemental sur le projet

insérer le nom du projet de transport en commun et le nom du promoteur

#### Le projet

nom du promoteur a achevé un rapport environnemental sur le projet conformément au *Règlement de l’Ontario 231/08* pour nom du projet de transport en commun.

fournir une description physique de tous les éléments du projet de transport en commun

insérer une carte de l’emplacement

#### Le processus

L’impact environnemental de ce projet de transport en commun a été évalué et un rapport environnemental sur le projet a été préparé conformément au processus d’évaluation des projets de transport en commun prescrit par le *Règlement de l’Ontario 231/08*, projets de transport en commun et entreprises de Metrolinx.

Le rapport environnemental sur le projet pour nom du projet de transport en commun est maintenant disponible pour une période d’examen de 30 jours débutant le insérer la date aux endroits suivants :

1. Ministère de l’Environnement et de l’Action en matière de changement climatique

Direction des autorisations environnementales

135, avenue St. Clair Ouest, rez-de-chaussée, Toronto (Ontario) M4V 1P5

416 314-8001 / 1 800 461-6290

Lundi au vendredi, 8 h 30 à 17 h

1. Bureau régional et de district du ministère de l’Environnement et de l’Action en matière de changement climatique le plus proche de l’emplacement du projet
2. Bureau du promoteur
3. Autres endroits où le public peut consulter le document (par exemple les bureaux municipaux, les bibliothèques, l’emplacement du projet)
4. Adresse du site Web où le rapport environnemental sur le rapport est affiché

Les personnes intéressées sont invitées à prendre connaissance du présent document et à faire parvenir leurs observations d’ici le insérer la date aux coordonnées indiquées ci-dessous :

insérer les coordonnées du promoteur ou de l’expert-conseil

Des circonstances donnent au ministre de l’Environnement et de l’Action en matière de changement climatique le pouvoir d’exiger un examen plus poussé du projet de transport en commun ou d’imposer des conditions. C’est notamment le cas si le ministre est d’avis :

* que le projet de transport en commun peut avoir un impact négatif sur une question d’importance provinciale reliée à l’environnement naturel ou qu’il a une valeur ou un intérêt patrimonial culturel;
* que le projet de transport en commun peut avoir un impact négatif sur un droit autochtone protégé par la Constitution ou conféré par traité.

Avant d’exercer le pouvoir ci-haut mentionné, le ministre a l’obligation d’examiner toutes les objections écrites au projet de transport en commun qu’il peut avoir reçues dans les 30 jours suivant la première publication de l’avis d’achèvement du rapport environnemental sur le projet.

Si vous avez discuté de vos préoccupations avec le promoteur et que vous vous objectez au changement prévu au projet, vous pouvez faire parvenir une lettre au ministère de l’Environnement et de l’Action en matière de changement climatique avant le insérer la date à l’adresse ci-dessous. Toutes les soumissions doivent préciser clairement qu’une objection est soulevée et décrire les impacts négatifs sur des questions d’importance provinciale (environnement naturel ou culturel) ou sur les droits des autochtones.

Direction de l’accès aux autorisations environnementales et de l’intégration des services

Ministère de l’Environnement et de l’Action en matière de changement climatique

135, avenue St. Clair Ouest, rez-de-chaussée

Toronto (Ontario) M4V 1P5

a/s de : insérer le nom, agent de projet

Tél. : 416 314 8001 / 1 800 461 6290

Téléc. : 416 314 8452

Courriel : EAASIBGen@ontario.ca

Si ce n’est déjà fait, une copie de l’objection sera transmise au promoteur par le ministère.

Tous les renseignements personnels fournis dans une demande, notamment le nom, l’adresse, le numéro de téléphone et l’emplacement de la propriété, sont recueillis, conservés et diffusés par le ministère de l’Environnement et de l’Action en matière de changement climatique aux fins de la transparence et de la consultation. Ces renseignements sont recueillis en vertu de la *Loi sur les évaluations environnementales* ou sont recueillis et conservés dans le but de créer un dossier mis à la disposition du grand public, ainsi que le précise l’article 37 de la *Loi sur l’accès à l’information et la protection de la vie privée*. Tout renseignement personnel soumis deviendra du domaine public et sera accessible au grand public, à moins que vous demandiez que vos renseignements de nature personnelle demeurent confidentiels. Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec le coordonnateur de l’accès à l’information et de la vie privée du ministère de l’Environnement et de l’Action en matière de changement climatique, au 416 327 1434.

inscrire la date de la première publication ou distribution du présent avis

## 7. Modèle d’avis d’opposition

insérer la date à laquelle cet avis est donné au ministère de l’Environnement et de l’Action en matière de changement climatique

Ministre de l’Environnement et de l’Action en matière de changement climatique

77, rue Wellesley Ouest

11e étage, édifice Ferguson

Toronto (Ontario) M7A 2T5

Téléc. : 416 314-7337

Courriel : Minister.moe@ontario.ca

et

Direction des autorisations environnementales

Ministère de l’Environnement et de l’Action en matière de changement climatique

135, avenue St. Clair Ouest, rez-de-chaussée

Toronto (Ontario) M4V 1P5

a/s de : insérer le nom, agent de projet

Téléc. : 416 314 8001 ou 1 800 461 6290

Courriel : EAASIBGen@ontario.ca

Objet : Avis d’opposition à insérer le nom du projet de transport en commun et le nom du promoteur

Le présent avis vise à vous informer que je m’oppose à l’évaluation de l’impact environnemental réalisée par inscrire le nom du promoteur pour nom du projet de transport en commun.

expliquer pourquoi vous vous opposez au projet de transport en commun

les objections devraient être fondées sur le non-règlement par le promoteur d’un impact négatif potentiel sur une question d’importance provinciale

reliée à l’environnement naturel ou qui a une valeur ou un intérêt patrimonial culturel, ou à un droit autochtone protégé par la Constitution ou conféré par traité

décrire la manière dont vous avez participé à l’évaluation du projet de transport en commun

expliquer comment le promoteur a répondu ou n’a pas répondu à vos préoccupations

le cas échéant, joindre de la documentation relative à votre participation au processus d’évaluation des projets de transport en commun pour le présent projet

Veuillez agréer mes respectueuses salutations.

signature de l’opposant

nom et adresse de l’opposant

c. c. : insérer les coordonnées du promoteur

## 8. Modèle d’avis de retrait d’une opposition

insérer la date à laquelle cet avis est donné au ministère de l’Environnement et de l’Action en matière de changement climatique

Ministre de l’Environnement et de l’Action en matière de changement climatique

77, rue Wellesley Ouest

11e étage, édifice Ferguson

Toronto (Ontario) M7A 2T5

Téléc. : 416 314-7337

Courriel : Minister.moe@ontario.ca

et

Directeur, Direction des autorisations environnementales

Ministère de l’Environnement et de l’Action en matière de changement climatique

135, avenue St. Clair Ouest, rez-de-chaussée

Toronto (Ontario) M4V 1P5

Téléc. : 416 314 8452

Courriel : EAASIBGen@ontario.ca

Objet : Avis de retrait d’une opposition à insérer le nom du projet de transport en commun et le nom du promoteur

Le présent avis vise à vous informer qu’à la suite de mon objection datée du insérer la date de l’avis d’opposition, je retire mon objection au nom du projet de transport en commun.

nom du promoteur a répondu et a réglé mes préoccupations.

Veuillez agréer mes respectueuses salutations.

signature de l’opposant

nom et adresse de l’opposant

c. c. : insérer les coordonnées du promoteur

## 9. Modèle d’avis de cessation

insérer la date à laquelle cet avis est donné au ministère de l’Environnement et de l’Action en matière de changement climatique

Directeur, Direction des autorisations environnementales

Ministère de l’Environnement et de l’Action en matière de changement climatique

135, avenue St. Clair Ouest, rez-de-chaussée

Toronto (Ontario) M4V 1P5

Téléc. : 416 314-8452

Courriel : EAASIBGen@ontario.ca

et

Directeur, bureau régional approprié du ministère de l’Environnement et de l’Action en matière de changement climatique

adresse du bureau régional

numéro de télécopieur ou adresse électronique du bureau régional

Objet : Avis de cessation du processus d’évaluation des projets de transport en commun pour insérer le nom du projet de transport en commun

Le nom du projet de transport en commun respecte ou a respecté le processus d’évaluation des projets de transport en commun prescrit par le *Règlement de l’Ontario 231/08*.

La déclaration d’achèvement pour ce projet de transport en commun n’a pas été présentée au ministère de l’Environnement et de l’Action en matière de changement climatique.

décrire l’étape à laquelle le projet de transport en commun est rendu ou qui est achevée (par exemple, le projet est à l’étape de la consultation de 120 jours,

l’avis d’achèvement du rapport environnemental sur le projet a été donné ou l’avis d’un rapport environnemental révisé sur le projet a été donné)

Conformément au paragraphe 6 (3) du *Règlement de l’Ontario 231/08*, nous souhaitons mettre fin au processus d’évaluation des projets de transport en commun pour nom du projet de transport en commun. Cependant, conformément au paragraphe 6 (4), la cessation du processus d’évaluation des projets de transport en commun pour ce projet de transport en commun n’interdit pas à nom du promoteur de recommencer le processus.

Un exemplaire du présent avis de cessation a également été affiché dans le site Web du projet donner l’adresse du site Web.

Si vous avez des questions ou voulez des renseignements supplémentaires concernant ce projet de transport en commun, veuillez contacter :

insérer les coordonnées du promoteur et de l’expert-conseil

Veuillez agréer mes respectueuses salutations.

signature du promoteur

nom du promoteur

## 10. Modèle d’avis d’addenda au rapport environnemental sur le projet

### Avis d’addenda au rapport environnemental sur le projet

insérer le nom du projet de transport en commun et le nom du promoteur

#### Le projet

Conformément au *Règlement de l’Ontario 231/08*, nom du promoteur a réalisé une évaluation des impacts environnementaux de nom du projet de transport en commun. Un rapport environnemental sur le projet a été achevé le inscrire la date de l’avis d’achèvement d’un rapport environnemental sur le projet et une déclaration d’achèvement a été présentée au ministère de l’Environnement et de l’Action en matière de changement climatique le inscrire la date.

décrire le projet de transport en commun

décrire la modification apportée au projet de transport en commun

donner les raisons de cette modification

insérer une carte de l’emplacement expliquant la modification du projet de transport en commun

#### Le processus

Un addenda au rapport environnemental sur le projet pour nom du projet de transport en commun est maintenant disponible pour une période d’examen de 30 jours débutant le insérer la date aux endroits suivants :

1. Ministère de l’Environnement et de l’Action en matière de changement climatique

Direction de l’accès aux autorisations environnementales et de l’intégration des services

135, avenue St. Clair Ouest, rez-de-chaussée

Toronto (Ontario) M4V 1P5

416 314-8001 ou 1 800 461-6290

Lundi au vendredi, 8 h 30 à 17 h

1. Bureau régional et de district du ministère de l’Environnement et de l’Action en matière de changement climatique le plus proche de l’emplacement du projet
2. Bureau du promoteur
3. Autres endroits où le public peut consulter le document (par exemple les bureaux municipaux, les bibliothèques, l’emplacement du projet)
4. Adresse du site Web où l’addenda au rapport environnemental sur le rapport est affiché

Les personnes intéressées sont invitées à prendre connaissance du présent document et à faire parvenir leurs observations d’ici le insérer la date aux coordonnées indiquées ci-dessous :

insérer les coordonnées du promoteur ou de l’expert-conseil

Des circonstances donnent au ministre de l’Environnement et de l’Action en matière de changement climatique le pouvoir d’exiger un examen plus poussé de la modification du projet de transport en commun ou d’imposer des conditions. C’est notamment le cas si le ministre est d’avis :

* que la modification du projet de transport en commun peut avoir un impact négatif sur une question d’importance provinciale reliée à l’environnement naturel ou qu’elle a une valeur ou un intérêt patrimonial culturel;
* que la modification du projet de transport en commun peut avoir un impact négatif sur un droit autochtone protégé par la Constitution ou conféré par traité.

Avant d’exercer le pouvoir ci-haut mentionné, le ministre a l’obligation d’examiner toutes les objections écrites à la modification du projet de transport en commun qu’il peut avoir reçues dans les 30 jours suivant la première publication de l’avis d’addenda au rapport environnemental sur le projet.

Si vous avez discuté de vos préoccupations avec le promoteur et que vous vous objectez au changement prévu au projet, vous pouvez faire parvenir une lettre au ministère de l’Environnement et de l’Action en matière de changement climatique avant le insérer la date à l’adresse ci-dessous. Toutes les soumissions doivent préciser clairement qu’une objection est soulevée et décrire les impacts négatifs sur des questions d’importance provinciale (environnement naturel ou culturel) ou sur les droits des autochtones.

Direction de l’accès aux autorisations environnementales et de l’intégration des services

Ministère de l’Environnement et de l’Action en matière de changement climatique

135, avenue St. Clair Ouest, rez-de-chaussée

Toronto (Ontario) M4V 1P5

a/s de : insérer le nom, agent de projet

Tél. : 416 314 8001 ou 1 800 461 6290

Téléc. : 416 314 8452

Courriel : EAASIBGen@ontario.ca

Si ce n’est déjà fait, une copie de l’objection sera transmise au promoteur par le ministère.

Tous les renseignements personnels fournis dans une demande, notamment le nom, l’adresse, le numéro de téléphone et l’emplacement de la propriété, sont recueillis, conservés et diffusés par le ministère de l’Environnement et de l’Action en matière de changement climatique aux fins de la transparence et de la consultation. Ces renseignements sont recueillis en vertu de la *Loi sur les évaluations environnementales* ou sont recueillis et conservés dans le but de créer un dossier mis à la disposition du grand public, ainsi que le précise l’article 37 de la *Loi sur l’accès à l’information et la protection de la vie privée*. Tout renseignement personnel soumis deviendra du domaine public et sera accessible au grand public, à moins que vous demandiez que vos renseignements de nature personnelle demeurent confidentiels. Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec le coordonnateur de l’accès à l’information et de la vie privée du ministère de l’Environnement et de l’Action en matière de changement climatique, au 416 327 1434.

inscrire la date de la première publication ou distribution du présent avis